Pédologie (cartes)	Sable loameux St-Jude + sable fin St-Samuel + tourbe grossière (sphaignes)
Pédologie (sondages)	
Potentiel agricole	$4^{1}_{M}\,4^{4}_{W}\,0^{2}_{}$
Potentiel forestier	$4^{5\ Sab}_{W\ Err}\,5^{3\ Sab}_{F\ Err}\,4^{2\ Sab}_{W\ Tho}$
Utilisation du sol 1. État du drainage actuel 2. Couverture végétale 3. Rendement des cultures 4. Pente du terrain 5. Strate forestière	

Photomosaïque

Références:

- Levé au laser (Johnston-Vermette / PHB, 2005)
- Orthophotos (Johnston-Vermette / PHB, 2005)
- Cadastre (Johnston-Vermette / PHB, 2005)
- Carte de zonage agricole (CPTAQ, 2004)

Échelle: 1: 5 000

Équidistance: 2 m

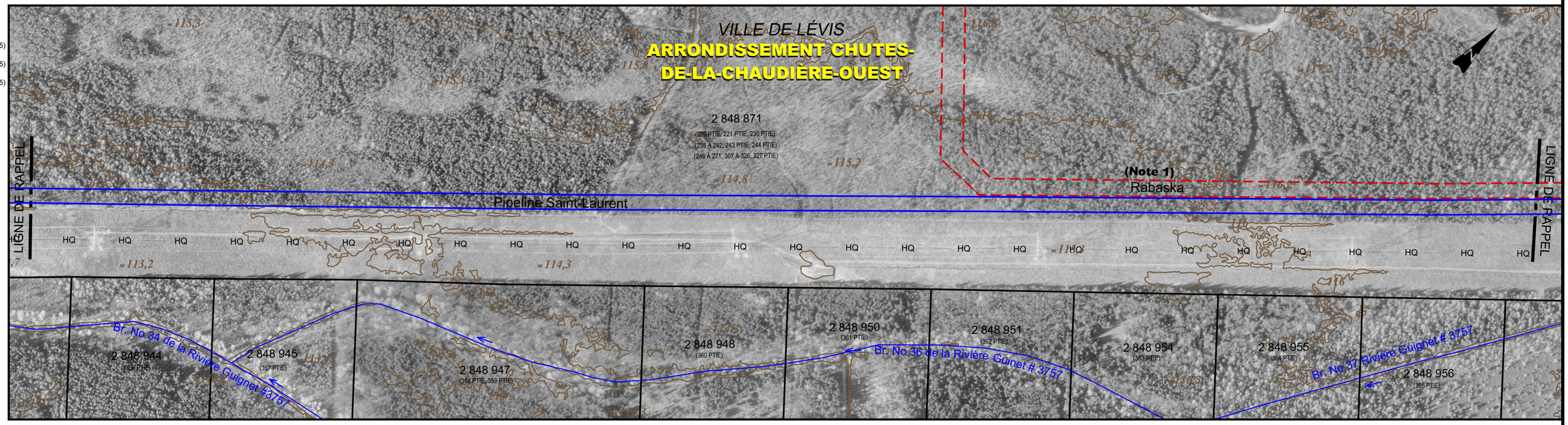

No de droit de passage						
Chaînage	18+782	18+500	18+000	17+500	17+000	16+937
Éléments particuliers	Secteur où l'inventaire n'a pas été effectué (Note 2)					
Fossé (profondeur)						
Couverture minimale – Particulier – Fossé / cours d'eau verbalisé / autres cours d'eau						
Couverture minimale – Particulier – Drainage souterrain						
Couverture minimale – Général			0,9			
Sol arable à protéger			Non			
Clôtures et chemins						
Zones boisées						
Contrôle d'érosion						
Potentiel archéologique						

LÉGENDE

PHOTOMOSAIQUE
- Cours d'eau
- Zone non agricole (zone blanche)
- Emprise projetée (localisation approx.)

ZONE À POTENTIEL ARCHÉOLOGIQUE
- H Historique
- P Préhistorique

* Sauf indications contraires, toutes les dimensions indiquées sont en mètres.

MESURES D'ATTÉNUATION / COUVERTURE MINIMALE
- Cours d'eau verbalisé p/r au fond existant
- Cours d'eau verbalisé (fond règlementé non disponible)
- Autres cours d'eau
- Fossé p/r au fond existant
- Futur drain agricole souterrain p/r au terrain naturel
- Fossé futur (agricole et forestier) p/r au terrain naturel
- Secteur drainé souterrainement

CONTRÔLE D'ÉROSION
- Zone de contrôle d'érosion

CLÔTURE ET CHEMIN
- Clôture temporaire à installer
- Chemin à maintenir

ZONES BOISÉES
- Endroit où il y a restriction au déboisement
- Reboisement prévu

SECTION DE COURS D'EAU RÉGLEMENTÉ
- Section actuelle
- Section projetée

NOTES

1- TRONÇON COMMUN PIPELINE SAINT-LAURENT / RABASKA
Des modifications à la localisation des emprises pourraient être nécessaires si l'un ou l'autre des projets ne se réalise pas. La localisation tiendra compte également du premier projet à se réaliser. En milieu boisé, le déboisement minimum pour le premier projet à se réaliser sera de 23 mètres.

2- Les informations indiquées pour les secteurs non inventoriés proviennent de documents existants ou des rapports d'entrevue avec les propriétaires. Certaines mesures d'atténuation ont été élaborées à partir de ces informations. Il se peut que des mesures d'atténuation supplémentaires s'ajoutent lorsque l'inventaire sera réalisé.

NO	DATE	RÉVISION	APP.

Pipeline Saint-Laurent

Groupe Conseil UDA inc.
Agriculture, foresterie et environnement

150 0 150

Projet: **PIPELINE SAINT-LAURENT**

Titre: Inventaire du milieu/ Mesures spécifiques d'atténuation

Préparé par:	Dessiné par:	Vérifié par:
Pierre-Yves Michon, ing. f.	Patrick Gravel, dess.	Claude Veilleux, ing. & agr.
Fichier: 3325f101.dwg	Projet: 3325-2	Feuillet no: 14 de 138
Date: Mai 2006	Échelle: 1: 5 000	